ARRETE DU MAIRE N°100/2023 AUTORISANT LA FERMETURE TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

Le Maire de LIXING-LES-ROUHLING,

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes ;

Vu la demande de M. le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de LIXING-LES-ROUHLING d'occuper une partie de la Rue Principale comprise entre la Rue du Châtaignier et la Rue des Jardins, du vendredi 12 mai 2023 à 16 heures au dimanche 14 mai 2023 à 12 heures, à l'occasion de l'organisation d'une Journée «Portes Ouvertes» à la Caserne des Pompiers le samedi 13 mai 2023;

Considérant que des accidents et des encombrements pourraient se produire dans la Rue Principale si la circulation n'y était pas interrompue pendant cette manifestation ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: La circulation des véhicules est interdite dans la partie de la Rue Principale comprise entre la Rue des Jardins et la Rue du Châtaignier du vendredi 12 mai 2023, à 16 heures, au dimanche 14 mai 2023, à 12 heures.

<u>ARTICLE 2</u>: Pendant cette période, les usagers devront emprunter l'itinéraire de déviation suivant, dans les deux sens : Rue du Châtaignier - Rue des Jardins.

<u>ARTICLE 3</u>: Des panneaux de signalisation, indiquant l'itinéraire dévié, seront placés aux extrémités des rues à emprunter.

ARTICLE 4: Les infractions au présent arrêté seront réprimées conformément à la loi.

<u>ARTICLE 5</u>: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- -M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SARREGUEMINES ;
- -La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels.

Fait à LIXING-LES-ROUHLING, le 12 mai 2023

Le Maire,

